SUP Formations Certification

Service Universitaire de Pédagogie

GUIDE DES ETUDES
2022-2023

MASTER

GÉOGRAPHIE

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ | UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SUP Formations Certification

Service Universitaire de Pédagogie

GÉOGRAPHIE

Mention GAED

Géographie Aménagement Environnement et Développement

Parcours aménagement et gouvernance en pays des Suds

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ | UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

CONTACTEZ LE SUP-FC

NOTRE ADRESSE

SUP-FC : *Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification*
Université de Franche-Comté
Bâtiment Bachelier
Domaine de la Bouloie
25030 Besançon Cedex

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

03.81.66.58.70
Tous les jours ouvrés de 9h à 11h et de 14h à 16h
(*sauf jours fériés et périodes de fermeture)*

CONTACT MAIL

sup-fc@univ-fcomte.fr

SITE INTERNET : https://sup-fc.univ-fcomte.fr/

RÉSEAUX SOCIAUX

- **Facebook :** SUP-FC ou @Supfc25
- **Twitter :** SUP_FC_ufc
- **LinkedIn :** SUP-FC

VOUS RENDRE AU SUP-FC

• VOUS VENEZ EN BUS

Les Lignes de BUS Ginko
Arrêt sur le campus "CROUS Université"
Ligne 3 : Centre ville - Temis / Campus
Ligne 7 : Palente - Haut de chazal

• VOUS VENEZ EN TRAIN

Vous devez **descendre à la gare Besançon Viotte**. Si vous arrivez à la gare Besançon Franche-Comté TGV, vous devrez prendre une navette train SCNF entre cette nouvelle gare et la gare du centre ville de Besançon (Viotte).

• VOUS VENEZ EN VOITURE

Coordonnées GPS du bâtiment : Lat : 47.247156517630884 / Long : 5.984909534454346

Le plus rapide : Sortie 57 sur la N57, pour rejoindre le grand parking de l'université.
Nous sommes référencés sur **Google Maps** à SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

SOMMAIRE

1 Mot de bienvenue 7
2 Candidature 8
2.1 Conditions d'accès 8
2.2 Étudiants relevant de « études en France » 8
2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence 8
2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master 9
3 Inscriptions 10
3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie 10
3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge 10
3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge 10
3.2 Étudiants boursiers 11
3.3 Aménagement des conditions d'études 11
3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau) 11
3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau 11
3.4 Carte étudiant 12
3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE 12
3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP) 12
3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES) 13
3.6 Auditeurs (libres) 14
3.7 Transfert universitaire 15
3.8 Annulation inscription 15
3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux 15
3.8.2 Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription 15
3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle 15
4 Organisation des examens 16
4.1 Examens à Besançon 16
4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer 16
4.3 Examens en Campus connecté 17
4.4 Télé-examens 18
5 Règles générales des études applicables aux M3C 19
5.1 Organisation des cursus 19
5.2 Notation 19

5.3 Deuxième session 20
5.4 Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE) 20
5.5 Mode de validation du diplôme 21
5.6 Règles de compensation 21
5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard 21
5.8 Règles de redoublement 22
5.9 Absence à une épreuve 22
5.10 Mention 23
5.11 Poursuite des études 23
6 Mise en situation professionnelle - stage 24
7 Certifications 25
7.1 PIX 25
7.1.1 Généralités 25
7.1.2 Objectifs principaux 25
7.2 TOEIC 26
8 Communication et plateformes 27
8.1 Accès aux ressources électroniques 27
8.1.1 Activation compte universitaire SESAME 27
8.1.2 Accès aux cours 27
8.2 Production des étudiants 28
8.2.1 Les productions des étudiants 28
8.2.2 Plagiat 28
8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres 28
8.3 Communication avec la scolarité 28
8.4 Plateforme moodle 29
8.5 Les bibliothèques universitaires 30
8.6 En pratique 30
9 Calendrier général 31
10 Contact pour la filière géographie 32
11 Présentation de la formation géographie 33
12 Coût de la formation géographie 35
13 M3C et évaluations des connaissances géographie 37
13.1 Évaluation des connaissances 37
13.2 Tableau récapitulatif des M3C 38

14 Structure du master 1 39
15 Description des enseignements du master 1 41
16 Structure du master 2 66
17 Description des enseignements du master 2 68
18 Calendrier des examens 80
18.1 Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 1re année CTU 80
18.2 Master GAED parcours AGPS 2e année SUP-FC 82
19 Glossaire 84

1 MOT DE BIENVENUE

Bonjour à toutes et tous,

C'est peut-être vos premiers pas dans votre démarche de reprise d'études, c'est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC[1]) de l'Université de Franche-Comté[2]. Nous proposons des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Télé- enseignement Universitaire (CTU). Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, nous proposons aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED[3]) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté [4], forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, nous avons plus de 300 étudiants diplômés en fin de cycle avec des taux de réussite équivalent au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'empêché, nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, je voulais revenir sur la notion d'empêché. Celle-ci regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires. Cela pour différentes raisons comme être en emploi, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. Si vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique, c'est que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Le vôtre est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de la suivre selon votre rythme. Nous avons ainsi organisé de façon annuelle les enseignements qui sont dispensés habituellement sur un semestre. Non pas en étalant la durée de chaque enseignement, mais en organisant la temporalité de l'enchainement des modules enseignés. Ainsi votre charge de travail académique reste compatible avec vos autres activités. Il reste possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une source d'informations importantes synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul lieu. Il contient sûrement la réponse aux questions que vous vous posez. C'est pourquoi je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents canaux (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'études est un choix courageux qui va nécessiter un investissement intellectuel et temporel important de votre part. C'est aussi la raison pour laquelle, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.

Le Directeur du SUP-FC
Fabrice BOUQUET

1. https://sup-fc.univ-fcomte.fr
2. https://www.univ-fcomte.fr
3. https://www.fied.fr
4. https://www.ubfc.fr

2 CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès **en master** première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants étrangers à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 65 pays suivants : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence

Les modalités de demande d'inscription en 1ère année d'une formation de niveau licence varient en fonction de votre situation. **Vous résidez dans un pays relevant de la procédure "Etudes en France" ...**

1. ... et **vous avez la nationalité du pays dans lequel vous résidez** . (Par exemple, vous habitez au Maroc et avez la nationalité marocaine).
    - Si vous **préparez un baccalauréat français ou européen** , vous devrez formuler vos vœux sur la plateforme "Parcoursup" (*https://www.parcoursup.fr*) qui a été lancée le 15 janvier 2018 (elle remplace la plateforme admission post-bac) et suivre en parallèle la procédure "Études en France" (*https://pastel.diplomatie.gouv.fr*).

- Si vous **préparez un autre diplôme** (donnant accès à l'enseignement supérieur français), vous devrez effectuer une **Demande d'Admission Préalable (DAP) et suivre la procédure "Etudes en France"**. La DAP se fait en ligne depuis la plateforme "Études en France".

2. … et **vous avez la nationalité d'un pays de l'Union Européenne** , ou êtes ressortissant de **Norvège**, **d'Islande**, du **Lichtenstein**, de **Suisse**, **d'Andorre** ou de **Monaco**. (Par exemple, vous habitez au Sénégal mais avez la nationalité allemande), vous devez uniquement formuler vos vœux sur **la plateforme "Parcoursup"**.

Si vous souhaitez intégrer l'enseignement supérieur pour l'année 2022/2023, voici les dates à connaître pour vous porter candidat:

Parcoursup :

- Découverte des formations : **à partir du 21 décembre 2021**
- Inscriptions et formulation des voeux : **20 janvier - 29 mars 2022 inclus**
- Confirmation des voeux : **29 mars - 7 avril 2022 inclus**

DAP - Demande d'admission préalable :

- Début des inscriptions **1er octobre 2021**
- Clôture des inscriptions **15 décembre 2021**

Votre dossier de candidature sera examiné en même temps par les 3 universités que vous aurez demandées.

- Réponse des universités et propositions d'acceptation : **avant le 31 mars 2022.**
  Les universités pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.
- Réponse de l'étudiant : **avant le 15 mai 2022**.
  Si vous avez reçu plusieurs propositions d'acceptations, vous devrez faire un choix. **Attention**, si vous ne répondez pas avant le 15 mai, l'absence de réponse sera considérée comme un refus.

2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure "Études en France" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant. Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Nous vous invitons à consulter le site Campus France de votre pays de résidence pour connaitre le calendrier de candidature aux formations hors DAP (Licence 2 à Master). **Dans le cadre de l'enseignement à distance, il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa pour suivre vos études.** Seulement dans le cas où vous souhaiteriez venir passer vos examens à Besançon, il sera alors nécessaire d'avoir un visa.

Pour contacter Campus France dans votre pays de résidence :

https://www.campusfrance.org/fr/espaces

3 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 28 octobre 2022** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congés formation, congés examens, congés sans solde...).

3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont **tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens**.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX
http://formation-continue.univ-fcomte.fr
Courriel : *sefocal@univ-fcomte.fr*
Accueil : 03 81 66 61 21

3.2 Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016- 88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens** . Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 *ECTS*).

3.3 Aménagement des conditions d'études

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants à besoins spécifiques. Ces derniers pourront disposer d'aménagements contractualisés entre eux et la composante. Pour cet article le terme "étudiant" sera prévilégié afin de s'en tenir à la lettre du législateur et pouvoir réglementaire. Cependant, il fait référence de manière plus large aux usagers de l'enseignement supérieur. Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude : les étudiants salariés, les femmes enceintes, les chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, les étudiants à besoin éducatifs particuliers, les étudiants en longue maladie, les étudiants entrepeneurs, les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale, les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique, les étudiants réalisant un volontariat militaire prévu à l'article L.121-1 du code du service nationnal, les étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS.

3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)

Ces demandes se font dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportif de haut niveau) » (*http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php*). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (à remplir par l'étudiant et qui sera annexé à son contrat pédagogique). Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universtaire et au plus tard 6 semaines avant la date des examens pour les épreuves en contrôle terminal et dès le début de l'année universitaire (au plus tard au 30 octobre) pour les épreuves en contrôle continu.

Les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre par type de situation (formulaire, délai, organisme instructeur, pièces justificatives ...), la liste des aménagements des études pouvant être proposés sont énoncées dans la charte. Le directeur de la composante décide des aménagements accordés ainsi que de leur durée. Il notifie sa décision à l'usager.

3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau

Les demandes des étudiants sportifs de haut niveau se font dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour étudiant sportif de haut niveau universitaire (SHNU) » (*http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php*). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (le contrat SHNU) ainsi que la charte des régimes spéciaux d'études des sportifs de haut niveau. Le formulaire (ou contrat SHNU) sera annexé au contrat pédagogique de l'étudiant). Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universtaire et au plus tard au 30 octobre.

Les conditions d'éligibilité au statut SHNU, la procédure à suivre, les délais, les obligations des parties, sont énoncés dans la charte.

Tous les usagers bénéficiant d'un régime spécial d'études se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE et ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Pour les usagers en licence ayant conclu avec l'université un contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ces modalités spécifiques sont inscrites dans ce contrat.

Pour les usagers ne pouvant pas être en présentiel pendant la période d'examens pour des raisons indépendantes de leur volonté et sous réserve de l'accord de la composante, la composante de la formation peut leur proposer des modalités pédagogiques spécifiques d'examen.

Médecine Préventive Universitaire
45 avenue de l'Observatoire
BP 1535
25009 BESANCON CEDEX
Téléphone : +33 381 666 130
Courriel : *sumpps@univ-fcomte.fr* **ou** *sumpps-handicap@univ-fcomte.fr*

3.4 Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613- 38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. (La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès année supérieure).

3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la *VES* , toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la *VAE* , une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche se fait auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)
Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX
http://formation-continue.univ-fcomte.fr
Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr
Accueil : 03 81 66 61 21

3.6 Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l' *UFC* sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les *UE* composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au *SUP-FC*, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ **Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :**

- Version électronique : 11,80 € par crédit *ECTS*
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ **Frais d'envoi des supports de cours papier :**

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

3.7 Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

3.8.2 Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 ORGANISATION DES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l' *ENT* (*http:// ent.univ-fcomte.fr*) dans l'onglet *CTU*, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par **courriel sur leur boîte universitaire**.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

La modalité officielle pour les examens est le présentiel sur le site de Besançon. Dans la mesure du possible, nous proposons de passer les examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer, dans un campus connecté ou en télé-examens.

4.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter à Besançon pour les examens.

4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : *https://sup-fc.univ-fcomte.fr*

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de la représentation française dans le pays où se trouve le centre d'examen : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant sa demande d'inscription,** de vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter la représentation (ambassade, consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus, le centre s'engage à expédier par colis express (transporteur international missioné par nos services) les copies au SUP-FC, une fois la session

d'examens terminée . Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation.** L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite du SUP-FC**, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés localement pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée comme pour les pays frontaliers : la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse…

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

4.3 Examens en Campus connecté

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen en campus connecté pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir à Besançon.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : *https://sup-fc.univ-fcomte.fr*

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer en campus connecté ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.4 Télé-examens

Une quatrième modalité nécessitant un équipement spécifique est proposée pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance et elle est assurée par une entreprise extérieure. Elle vous permet de composer vos contrôles terminaux de chez vous. Avant toute chose, il est important de vérifier que vous êtes éligible à cette modalité. Pour être éligible, vous devez posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un navigateur internet récent, une connexion avec un débit suffisant et pouvoir s'isoler pendant les épreuves. Le débit minimum pour envisager cette modalité doit être de 0,5 Mo/s en upload et 3 Mo/s en download. Pour mesurer votre débit vous pouvez utiliser les sites *https://www.speedtest.net* ou *https://www.testdebit.fr*. Une fois ces premières vérifications effectuées, vous pouvez informer la scolarité de votre souhait d'utiliser le télé-examen. Vous pouvez faire cela dès votre inscription ou au plus tard 2 mois avant les examens Une information rappelant le calendrier et les modalités, vous sera envoyée sur votre boite mail universitaire avant chaque session d'examen.

Pour chaque nouvelle année universitaire, lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée *https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr*. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en mail, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

5 REGLES GENERALES DES ETUDES APPLICABLES AUX M3C

5.1 Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en *Demi-vitesse* (sauf exception). C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre une demi-année de diplôme (soit un semestre de diplôme) sur une année universitaire complète soit d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année universitaire suivante d'octobre à mai. En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale. Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil *CTU* à l'adresse suivante :

https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu

5.2 Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les *M3C* du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre *UE*.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

5.3 Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des *M3C* peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

5.4 Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'usager y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'usager n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'usager a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les *UE* acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'usager.

5.5 Mode de validation du diplôme

L'usager peut obtenir son diplôme (DEUG - licence – maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par *VAE*. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

5.6 Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'usager dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'usager dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du certificat de capacité en droit :

- La poursuite d'études en deuxième année avec un semestre de retard n'est pas possible.

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'usager à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'usager à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

5.8 Règles de redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les diplômes non sélectifs (licence et certificat de capacité en droit). Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives (master). A l'issue de la première année de diplôme de master, les usagers qui souhaitent redoubler doivent y être autorisés par l'autorité compétente. Pour la deuxième année de master, le redoublement peut être limité, afin de permettre l'accès effectif des étudiants ayant validé leur master première année. Les capacités d'accueil en master deuxième année sont celles définies à l'année N-1 en master première année.

5.9 Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle terminal**, l'*EC* / *UE* , le semestre et l'année correspondants auront comme résultat « Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concerné se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle continu**, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'usager pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et *VES* **:** Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. **Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.**

5.10 Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez bien	12	14
Bien	14	16
Très bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

5.11 Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 *ECTS* dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.

6 MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages de votre formation, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation. Une fois le sujet validé, vous devez prendre contact avec votre scolarité qui vous fournira le formulaire de pré-convention à compléter avec les renseignements demandés. La scolarité établira alors la convention qui vous sera envoyée pour validation et signatures.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique. Une fois le sujet validé, vous devez prendre contact avec votre scolarité qui vous fournira le formulaire de pré-convention à compléter avec les renseignements demandés. La scolarité établira alors l'engagement pédagogique qui vous sera envoyé pour validation et signatures.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

Vous ne pouvez pas faire de stage si votre formation n'en prévoit pas. Le SUP-FC ne participe pas au dispositif UE libres.

7 CERTIFICATIONS

7.1 PIX

7.1.1 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : *https://pix.fr/*

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du *TOEIC*.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du *SUP-FC*) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

8 COMMUNICATION ET PLATEFORMES

8.1 Accès aux ressources électroniques

8.1.1 Activation compte universitaire SESAME

Pour accéder aux ressources électroniques, vous devez avoir activé votre compte universitaire SESAME: *http://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php*

Etape 1 : Ecran d'authentification

- Rentrez votre INE en minuscules. Vous pouvez le retrouver sur votre contrat pédagogique.
- Rentrez votre date de naissance
- Cochez la case « J'ai pris connaissance »
- Téléchargez la charte informatique
- Recopiez le code de sécurité
- Cliquez sur « S'identifier » pour valider

Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe

Cet écran va vous donner votre identifiant/login. Notez-le bien car il sera utile pour vous authentifier sur l'ensemble des sites de l'université.

- Saisissez vos questions réponses de récupération de mot de passe
- Respectez bien les contraintes de création de votre mot de passe
- Validez

Etape 3 : Ecran de fin

Notez bien votre identifiant/login ainsi que **votre adresse mail universitaire** , et pensez bien à mémoriser votre mot de passe
Votre compte est maintenant initialisé et votre boite mail universitaire est maintenant opérationnelle.

A noter : veuillez patienter 24h après votre inscription pédagogique avant d'accéder à votre compte Sésame

8.1.2 Accès aux cours

Vous pourrez accéder à vos cours et à votre boite mail universitaire, via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou directement :

- pour la messagerie : *https://mail-edu.univ-fcomte.fr*
- pour la plateforme de cours (moodle) : *https://moodle.univ-fcomte.fr*

8.2 Production des étudiants

8.2.1 Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

8.2.2 Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

8.3 Communication avec la scolarité

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : *prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr* exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

8.4 Plateforme moodle

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 10 octobre 2022 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) sur la plateforme moodle : *https://moodle.univ-fcomte.fr* ;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme. Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Chaque forum associé aux espaces doit être utlisé à bon escient.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de **l'ensemble des filières du SUP-FC.** Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet à l'administration de diffuser des informations générales.
- L'espace diplôme concerne votre filière ;
- L'espace de cours qui concerne chaque module d'enseignement doit être prévilégié pour les questions pédagogiques.

Pour tout échange d'informations concernant un **cours précis**, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

8.5 Les bibliothèques universitaires

A distance, bénéficiez des recherches documentaires plus simples et plus rapides. Sur le campus, vous aurez également accès aux Bibliothèques Universitaires (BU).

Ariane, l'outil de recherche des bibliothèques de l'Université de Franche-Comté, vous guide pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques du réseau, sur tous types de documents, papier (livres, revues…), multimédia (DVD…) ou numériques (e-books, articles scientifiques, thèses…).

En quelques clics, vous pouvez accéder aux informations concernant le document que vous recherchez : sa disponibilité, sa bibliothèque, ou le lien d'accès vers le texte intégral.

Ariane vous permettra également d'élargir vos recherches aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne (UB), de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM), membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Plus de renseignements : https://scd.univ-fcomte.fr/

8.6 En pratique

Vous souhaitez :

- activer votre compte universitaire sésame,
- trouver votre identifiant,
- accéder à vos cours,
- installer la suite Microsoft office 365,
- récupérer votre mot de passe,
- rediriger votre boite mail universitaire vers votre boite mail personnelle,
- numériser vos documents avec votre smartphone,
- …

Rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, rubrique "Je suis étudiant au SUP-FC - La scolarité ou FAQ".

Lien : https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu-reponses

9 CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
10-10-2022	**Début des cours de la première période**
02-12-2022 au 12-12-2022	Inscription aux examens de la première période
23-01-2023 au 27-01-2023	**Première session d'examens de la première période**
30-01-2023	**Début des cours de la deuxième période**
06-04-2023 au 17-04-2023	Inscription aux examens de la deuxième période
22-05-2023 au 26-05-2023	**Première session d'examens de la deuxième période**
12-06-2023 au 16-06-2023	Examen DAEU
23-06-2023 au 03-07-2023	Inscription aux examens de deuxième session
28-08-2023 au 01-09-2023	**Deuxième session d'examens des deux périodes**
31-08-2023	Fin des cours et des stages

Le **DAEU** et le **master 2 FLE** sont en session unique

10 CONTACT POUR LA FILIÈRE GÉOGRAPHIE

Responsable pédagogique : Alexandre Moine
Scolarité de la filière : Dorcia Mawoka

Mail : ctu-geographie@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.58.81

Adresse postale :
SUP-FC
Université de Franche-Comté
Bâtiment Bachelier
Domaine de la Bouloie
25030 Besançon Cedex

Accueil téléphonique :
03.81.66.58.70
Tous les jours ouvrés de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 sauf jours fériés

11 PRÉSENTATION DE LA FORMATION GÉOGRAPHIE

Ce Master administré à distance s'adresse à deux types de publics, étudiants français ou européens et au-delà, et étudiants en provenance des pays des Suds désirant acquérir des compétences sur la mise en place de projets de développement dans les pays des Suds, contribuant à la gouvernance, ainsi que maîtriser les concepts et méthodes de l'intelligence territoriale.

L'aménagement du territoire est un terme générique qui recouvre par les pratiques qui y sont associées, des réalités très différentes. Sur la base des politiques mises en oeuvre dans les pays du Nord et notamment en France, des transferts méthodologiques ont lieu vers les Pays des Suds, avec le développement en ligne de mire. Cependant, ce concept est en pleine mutation dans le contexte environnemental et énergétique présent, et rend aujourd'hui impossible le transfert pur et simple des « recettes » appliquées dans les pays développés. Or, les situations en pays des Suds sont très disparates et recouvrent des réalités géopolitiques très variées et si certains outils peuvent être utilisés sans problèmes, d'autres se heurtent aux réalités locales, fondées notamment sur la complexité des jeux d'acteurs hors des cadres institutionnels classiques. En ce sens il est reconnu aujourd'hui que la gouvernance résulte des multiples liens qui s'établissent entre les acteurs, conférant aux systèmes territoriaux une stabilité plus ou moins effective et durable dans le temps.

Ainsi, de nombreux phénomènes perturbent ces équilibres locaux, soit de manière endogène parce que les conditions initiales sont modifiées, soit du fait de choix politiques à d'autres échelles ou tout simplement d'influences plus globales qui résultent par exemple des conséquences de l'interconnexion complexe des territoires et des systèmes économiques, financiers mais aussi des écosystèmes. . . à l'échelle mondiale. Il s'agit donc de comprendre comment dans le cadre de contextes territoriaux locaux, des projets peuvent émerger, être soutenus et pérennisés.

Enfin, aujourd'hui, les métiers de l'aménagement du territoire font donc face à de nouvelles demandes résultant à la fois de l'évolution :

- des maillages territoriaux (intercommunalités, intégrations régionales. . .) quels que soient les pays;
- des cadres législatifs toujours plus complexes;
- des rapports entre les différentes catégories d'acteurs, sur la base de relations qui transcendent les échelles, qui sont multipliées dans des temps très courts, et lient des systèmes organisationnels très complexes;
- de l'évolution des concepts propres à ces champs professionnels (rénovation urbaine, développement durable, villes éclatées, périurbaines, bidonvilles, mobilités, transports, projets de développement. . .);
- Dans nos pays, les nouvelles préoccupations environnementales complexifient les pratiques de l'aménagement en imposant notamment la coordination des acteurs là où régnait bien souvent le chacun pour soi.

Dans ce contexte, la demande porte sur les diagnostics territoriaux, le portage et la mise en place de projets de développement, la prospective territoriale, la définition et la gestion de projets urbains et/ou ruraux, le travail en réseaux d'acteurs. Ces activités prennent place soit au sein de structures territoriales, soit au sein de structures associatives, ou encore de bureaux d'études travaillant pour leur compte. La compétence en intelligence territoriale apporte un atout complémentaire pour le recrutement dans ces secteurs d'activité : de plus en plus, les méthodes d'observation, d'évaluation, d'analyse de l'information spatiale, ainsi que le travail partenarial et participatif, font partie des nouvelles missions. L'intelligence territoriale fonde son action sur la connaissance des acteurs et des jeux d'acteurs de terrains (collectivités territoriales. . .) et sur la maîtrise de l'information; ainsi le Master « Aménagement et gouvernance dans les pays des Suds » répond clairement à cette attente en proposant une formation axée sur la compréhension des processus de gouvernance des pays des Suds.

L'équipe à l'origine de la spécialité développe un ensemble d'approches complémentaires depuis plusieurs années, autour de la compréhension du fonctionnement des territoires, grâce aux outils dédiés en géographie (structuration, traitement, diffusion et représentation des données; analyse des jeux d'acteurs), mais aussi de la formalisation des attendus du développement en Pays des Suds et en Europe.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire évoluer les étudiants en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre avant de représenter le fonctionnement des territoires qu'ils abordent, mais aussi le recul indispensable afin d'accompagner l'aide à la décision de manière posée et scientifique. Le parcours proposé repose par conséquent sur :

- La maîtrise des concepts clés de la géographie : espace, territoire, environnement, aménagement et de ses notions fondamentales : échelle, distance, forme;
- La maîtrise des concepts économiques et sociaux inhérents à la conduite de projets de développement (théories du développement, enjeux. . .) et de coopération (montage de projet, suivi et évaluation) en Pays des Suds;
- L'aménagement des territoires comme démarche d'intervention volontaire sur l'organisation de l'espace, intégrant des phénomènes aux échelles différenciées. Ceci passe par l'établissement de diagnostics territoriaux, dans l'objectif de développer des démarches de prospective et de concertation, pour arriver à l'élaboration de stratégies, de prises de décisions, fondées sur les outils suivants : enquêtes statistiques, imagerie, bases de données et systèmes d'information géographique, analyse spatiale;
- Les TIC, comme moyen de communication privilégié de toutes formes d'informations qui entre en jeux dans la prise de décision.
- Les méthodes et les outils de la gouvernance, au service des démarches collaboratives et participatives, des projets partenariaux dans le cadre de l'approche global.

L'originalité du Master proposé est de relier pleinement méthodes, thématiques et conduite de projet, sur un cycle complet, cohérent de deux années. L'intitulé de spécialité, « Aménagement et gouvernance dans les Pays des Suds », souligne cette complémentarité. En outre, l'appui du laboratoire ThéMA permet de disposer d'un socle méthodologique solide et éprouvé ainsi que d'un solide réseau de partenaires tant dans la recherche que dans les applications territoriales. Au-delà, l'enjeu est aussi de préparer des étudiants à un monde professionnel changeant et fortement investi par la dimension internationale, où l'adaptabilité est un atout majeur.

En s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement à distance sur la totalité des deux années et sans regroupement pédagogique, ce Master a pour objectif de mettre à disposition des étudiants des Pays des Suds, des enseignements de qualité pour le coût modique d'une inscription universitaire en s'appuyant sur des dispositifs de mise en réseau aujourd'hui largement développés.

12 COÛT DE LA FORMATION GÉOGRAPHIE

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2022–2023 :

- 243 € pour une inscription principale en master, 159 € pour une inscription complémentaire
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques :**

- Frais d'accès aux cours

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'Al à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

- Frais d'envoi des supports de cours papier

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

- Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger ou Campus connecté : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)
- Frais de Télé-examens : se réferer au chapitre 4.4
- Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : 92 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

http://cvec.etudiant.gouv.fr/

- Consultation de copies : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l' **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

13 M3C ET EVALUATIONS DES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIE

13.1 Évaluation des connaissances

L'enseignement est organisé en 4 semestres de 13 semaines. L'étudiant doit obtenir 30 ECTS par semestre, soit au total sur deux ans : 120 ECTS.

En première année, l'étudiant prépare dans le cadre de chaque semestre, 5 UE pour un total de 30 ECTS soit au total : 60 ECTS.

En deuxième année, l'étudiant participe à un projet tuteuré en premier semestre correspondant à 6 ECTS, couplé à des enseignements valant pour 24 ECTS. Le projet tuteuré est adossé à la mise en place d'un centre de ressources spécifiques qui permettra son déroulement. Au deuxième semestre il participe à un stage en entreprise ou dans une structure de recherche pour l'équivalent de 30 ECTS.

Les modalités de contrôle des connaissances sont en grande partie similaires aux modalités en vigueur pour les masters en présentiel, à l'exception du fait que le master AGPS propose une session de rattrapage fin août/début septembre (session 2), cette particularité induisant de fait quelques différences. Les étudiants sont évalués sur la base de trois types de contrôle :

- Un contrôle de l'acquisition des bases théoriques, réalisé sur la base d'examens écrits se déroulant en fin de session ;
- Un contrôle des acquis en termes de savoirs faire méthodologiques, qui prend la forme de travaux de contrôles continus, réalisés tout au long des sessions et selon les cas, pouvant être transversaux donc communs à différentes unités/éléments. Cette forme de contrôle se prête particulièrement bien à l'enseignement à distance et permet de maintenir un lien fort avec les étudiants sur la base d'échanges réguliers ;
- Enfin, un dernier mode d'évaluation, portant cette fois-ci sur le travail de long terme que représente le mémoire de recherche ou le rapport de stage et basé comme nous l'avons vu sur une double évaluation universitaire et professionnelle ou de recherche selon le type de stage.

Cependant, à la différence des Masters en présentiel, les moyennes semestrielles et annuelles ne sont produites qu'en fin de première session (c'est-à-dire en juin) ainsi qu'au terme de la deuxième session d'examens pour les étudiants ayant des unités à repasser.

Il existe un double système de compensation : au niveau du semestre et au niveau de l'année. Les unités dont la note est inférieure à la moyenne peuvent être compensées soit par la moyenne semestrielle, soit par la moyenne annuelle :

- Si la moyenne d'un semestre est égale ou supérieure à 10/20, le semestre est validé à condition que chaque unité ait une note au moins égale à 8/20 (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 sont obtenues par compensation).
- En M1, si la moyenne d'une année est supérieure ou égale à 10/20, l'année est validée si et seulement si chaque unité a une note supérieure ou égale à 8/20 (les unités — et éventuellement le semestre —dont les résultats sont inférieurs à 10/20, sont obtenus par compensation).
- En M2, l'année est validée si et seulement si chaque semestre est validé séparément (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 et supérieurs à 8/20 sont obtenues par compensation).
- Si l'année (M1 ou M2) n'est pas validée, l'étudiant doit repasser les unités auxquelles il a obtenu une note strictement inférieure à 10/20 et qui ne sont pas compensées par une moyenne semestrielle.

Dans le cas d'un redoublement, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées. Par contre

les notes inférieures à 10/20 qui n'ont pas été compensées ne sont pas conservées automatiquement d'une année à l'autre. Lors de votre inscription pédagogique, vous devez en faire la demande.

Modalités pour les contrôles continus :

- Un contrôle continu avec une note supérieure ou égale à 10/20 en première session ne doit pas être repassé.
- Un contrôle continu non rendu en première session doit être repassé en deuxième session (sinon, ABI donc défaillance).
- Un contrôle continu avec une note strictement inférieure à 10/20 en première session, s'il n'est pas compensé en première session par d'autres notes à l'intérieur de l'unité, peut être repassé par l'étudiant(e) en deuxième session; dans ce cas, la note obtenue en session 2 est la meilleure des deux notes (de session 1 et de session 2).

Nous rappelons ici que tous les contrôles continus proposés doivent être rendus (en session 1 ou 2). Si un étudiant ne rend pas un contrôle continu soit en session 1 soit en session 2, il sera considéré comme ayant une ABI (absence injustifiée) ce qui bloquera le calcul de ses résultats et donc à terme l'obtention éventuelle de son diplôme.

Les jurys seront constitués d'enseignants-chercheurs ainsi que dans la mesure du possible de professionnels de l'aménagement et du développement en pays des Suds.

13.2 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique «Formations (CTU) - Je suis étudiant au SUP-FC - M3C».

14 STRUCTURE DU MASTER 1

PERIODE	INTITULE	CREDITS
	Master géographie semestre 7	
▼	VVG7U1 - DE LA DONNÉE À LA CONNAISSANCE : RECENSION, ORGA. SOURCES	6.0
1	VVG7EU11 - Sources et documents	N/C
1	VVG7EU12 - Enquêtes et échantillonnage	N/C
1	VVG7EU13 - Bases de données	N/C
1	VVG7EU14 - Recherche de documents et bibliographie	N/C
▼	VVG7U2 - TIC ET TERRITOIRES : BILAN, ENJEUX ET PERSPECTIVES	6.0
1	VVG7EU21 - Politiques en matière d'information et de communication	N/C
1	VVG7EU22 - Société de l'information, société de la connaissance	N/C
1	VVG7EU23 - Systèmes d'info. appliqués à la gestion, planification terr.	N/C
1	VVG7EU24 - Présentation de projets concrets	N/C
▼	VVG7U3 - AMÉNAGEMENT ET GESTION DES TERRITOIRES	6.0
2	VVG7EU31 - Comprendre l'aménagement du territoire, du Nord au Sud	N/C
2	VVG7EU32 - Globalisation, environnement et économie	N/C
2	VVG7EU33 - Analyse comparée politiques d'aménag. dans les pays des suds	N/C
▼	VVG7U4 - ANALYSE SOCIO	6.0
2	VVG7EU41 - Rôle du diagnostic dans les projets de coopération	N/C
2	VVG7EU42 - Diagnostic socio	N/C
2	VVG7EU43 - Outils au service du diagnostic	N/C
A	VVG7E5 - ANGLAIS	6.0

Master géographie semestre 8

▼	VVG8U1 - INTELLIGENCE ET GOUVERNANCE TERRITORIALES	6.0
1	VVG8EU11 - Intelligence territoriale	N/C
1	VVG8EU12 - Gouvernance territoriale	N/C
1	VVG8EU13 - Méthodes et outils de l'intelligence territoriale	N/C
▼	VVG8U2 - DE LA DONNÉE À LA CONNAISSANCE : ANALYSE, TRANSMISSION	6.0
1	VVG8EU21 - Application des méthodes statistiques d'analyse	N/C
1	VVG8EU22 - Spatialisation de l'information	N/C
1	VVG8EU23 - Transmission formalisée de la connaissance	N/C
▼	VVG8U3 - DIAGNOSTIC ET PORTAGE DE PROJET	6.0
2	VVG8EU31 - Retours d'expériences	N/C
2	VVG8EU32 - Confrontation des expériences et des principes de l'IT	N/C
▼	VVG8U4 - UNITÉ ET DIVERSITÉ DES SUDS	6.0
2	VVG8EU41 - Société civile et gouvernance publique	N/C
2	VVG8EU42 - Les caractéristiques des pays des Suds	N/C
2	VVG8EU43 - Gouvernance et changement social	N/C
▼	VVG8M5 - THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT	6.0
2	VVG8EM51 - Gouvernance et mondialisation	N/C
2	VVG8EM52 - Économie du développement	N/C
2	VVG8EM53 - Sociologie et anthropologie du développement	N/C

Les périodes :

Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
Enseigné en période 2 (février à mai)
Enseigné toute l'année (octobre à mai)

15 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

VVG7U1 De la donnée à la connaissance : recension, orga. sources

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG7EU11 Sources et documents

VVG7EU12 Enquêtes et échantillonnage

VVG7EU13 Bases de données

VVG7EU14 Recherche de documents et bibliographie

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de comprendre l'organisation des bases de données les plus courantes en lien avec la problématique des Suds. Par contre lorsque les données ne sont pas disponible, il est expliqué comment procéder à une enquête. enfin, lorsque les données sont nombreuses il est expliqué comment les organiser à l'aide de modèles conceptuels de données. Il s'agit donc d'introduire les étudiants aux outils qui vont permettre de nourrir l'intelligence territoriale pour accompagner diagnostic, évaluation et portage de projet de développement.

OBJECTIFS

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)

VVG7EU11 Sources et documents

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Anne GRIFFOND BOITIER

DESCRIPTION

Cet enseignement sur les sources de données vise à faire le point sur les informations disponibles pour

étudier les territoires. Après une présentation générale de la notion de données, la première partie du cours insiste sur le rôle des données dans les différentes démarches géographiques (analyse, observation territoriale) et sur leurs différentes caractéristiques (opposition entre données « géographiques de référence » et données thématiques, notion d'échelle et de précision, de qualité, de validité, de répétitivité, etc.).

Dans une deuxième partie, le cours présente les principales bases de données utiles pour les géographes :

1. Données géographiques de référence ;

2. Données sociodémographiques ;

3. Données « physiques » (altitude et couches dérivées, occupation du sol de type Corine Land Cover, données géologiques, inventaire forestier national, etc.).

OBJECTIFS

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources
- Être capable de choisir des données adaptées pour répondre à une problématique donnée
- Être capable de rechercher une donnée sur Internet en utilisant des mots-clefs appropriés

VVG7EU12 Enquêtes et échantillonnage

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION

L'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants les moyens méthodologiques d'acquérir par enquête ou relevé des données dont ils ne peuvent disposer par ailleurs, mais nécessaires pour traiter une problématique géographique. Après un cours théorique présentant les principaux aspects fondamentaux, à la fois techniques et méthodologiques, de l'enquête et du relevé (type de démarche, type d'enquête, type de questions, type d'enregistrement, etc.), l'enquête est abordée de manière plus concrète et pratique.À partir d'un travail de terrain réalisé lors des TD, les étudiants accomplissent une démarche globale de recherche, allant d'une problématique et d'hypothèses de travail, à la rédaction d'un rapport d'enquête et à une présentation des résultats. Ce cheminement permet aux étudiants de se familiariser avec les différents types d'observation (grilles d'observation) et d'enquête (questionnaire, guide d'entretien), ainsi qu'avec les techniques de dépouillement et de traitement des résultats. Ici, l'enseignement s'inscrit dans une initiation à la recherche en géographie.

OBJECTIFS

- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire
- Comprendre l'ensemble des registres d'action à l'échelle de l'individu (choix ; habitudes ; normes ; habitus) à l'échelle individuelle

VVG7EU13 Bases de données

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce cours sera divisé en 4 parties :

1. Conceptualisation d'une base de données

Dans cette partie sera abordé le diagramme de classes UML, fondamental dans la structuration d'une base de données. Y seront explicités les concepts de classe, attribut, lien entre classes, cardinalité et clé.

2. Implémentation d'une base de données

Dans cette partie sera vu le système de gestion de base de données PostgreSQL et sa surcouche spatiale PostGIS. Les étudiants découvriront le code SQL et pourront ainsi créer les classes de leur conceptualisation (cf. partie 1).

3. Parcours d'une base de données

Cette partie sera consacrée à l'exploration d'une base de données grâce au code SQL. Différentes opérations seront menées sur les données implémentées dans la partie 2.

4. Opérations spatiales

Cette partie sera dédiée à la présentation de quelques fonctionnalités de calcul sur des données spatialisées proposées par PostGIS .

OBJECTIFS

- Concevoir un modèle de données (MCD ou UML)
- Savoir créer et utiliser une BD avec un SGBD client (LibreOffice Base ou Microsoft Access)
- Implémenter d'un modèle de données dans un SGBD
- Traiter les données d'une BD par les requêtes

VVG7EU14 Recherche de documents et bibliographie

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Sylvie GUINCHARD

DESCRIPTION

Le portage de projet et les diagnostics associés s'appuient sur de nombreux documents produits par des

acteurs très variés. Leur repérage, leur acquisition et leur exploitation peuvent être longs, ils nécessitent des savoirs particuliers afin de se repérer dans l'ensemble des moteurs de recherches et sources documentaires dédiés. Il s'agit donc de comprendre quels outils il est possible d'utiliser pour quels résultats escomptés, et de :

- Connaître et savoir exploiter **les ressources en ligne des BU** (bibliothèques universitaires) de l'UFC ;
- **Garder une trace de ses recherches et produire facilement les bibliographies/webographies** de ses travaux universitaires(diagnostics et mémoire) grâce à Zotero, un logiciel gratuit.

VVG7U2 TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives

Crédits: 6.0

Est composé de :

- VVG7EU21 Politiques en matière d'information et de communication
- VVG7EU22 Société de l'information, société de la connaissance
- VVG7EU23 Systèmes d'info. appliqués à la gestion, planification terr.
- VVG7EU24 Présentation de projets concrets

DESCRIPTION

Il s'agit de proposer des définitions, un état des lieux des TIC dans les pays du Sud avec dans la mesure du possible une vision prospective puis sur cette base, l'identification des potentialités, des limites et des enjeux que pose ce contexte.

OBJECTIFS

- Comprendre les notions d'information, de donnée
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en œuvre- Connaître les concepts d'information et de communication
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
- Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement
- Développement de méthodes de mise en œuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement
- Appropriation de la notion de gouvernance urbaine
- Capacité d'analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en œuvre sur la gouvernance urbaine

VVG7EU21 Politiques en matière d'information et de communication

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Cyril MASSELOT

DESCRIPTION

L'objectif de ce cours est de comprendre et maîtriser les enjeux liés à l'accompagnement de l'aménagement et de la gouvernance par les sciences de l'information et de la communication, grâce à un bagage théorique outillé en pratiques. Des expériences de recherche – action menées en France, en Espagne et en Europe dans le cadre du réseau européen de l'intelligence territoriale (http://inti.hypotheses.org/) nourrissent ces réflexions. Seront alors convoquées diverses actions réalisées au niveau local comme européen. Elles ont démontré l'utilité et l'apport d'une approche

pluridisciplinaire intégrant les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), les Sciences du Langage, l'Intelligence Territoriale, l'ergonomie etc. Elles ont aussi posé de nouvelles questions comme la place du médium dans les processus de communication.

Il s'agira ici de comprendre les processus informationnels comme communicationnels, en repartant à la base des définitions de plusieurs concepts (en espérant ne pas décevoir le lecteur déjà au fait de ces disciplines), et de se pencher ensuite sur les aspects de construction et de traitement de l'information (incluant celui des métadonnées). Ces points soulèveront la question des cultures informationnelles et communicationnelles, et de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

OBJECTIFS

- Connaître les concepts d'information et de communication
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation
- Maîtriser une méthode d'évaluation de la communication (Cogiter)
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale
- Connaître les notions d'analyse et de classification documentaire élémentaires
- Décrypter les enjeux actuels et évolutifs des accès à l'information, à la communication, et aux technologies qui les portent.

VVG7EU22 Société de l'information, société de la connaissance

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Il s'agit d'aborder des questions saillantes qui fondent la société de l'information et la société de la connaissance, en proposant les points suivants :

- Définitions (Information, connaissance, SI, mais aussi réseaux, . . .) ;
- Historique ;
- Objectifs et usages des TIC (gouvernement, commerce, . . .) ;
- Condition d'émergence (techniques, économiques, politiques, mais aussi socio-cognitives. . .) ;
- La société de l'information aujourd'hui et les fractures numériques; conséquences notamment sociales et économiques (travaux de Castel. . .).

OBJECTIFS

- Faire un état de l'art bibliographique
- Vérifier, trianguler confronter les sources d'information provenant du web
- Replacer dans leur trajectoire historique les évolutions technologiques
- Etre en capacité de dépasser les discours « commerciaux », de déconstruire la communication et l'effet nouveauté des technologies de l'information en décryptant les enjeux sous-jacents (techniques, sociologiques, cognitifs)
- Comprendre les notions d'information, de donnée
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en œuvre
- Capacité à replacer les projets sur lesquels ils seront appelés à travailler dans un contexte plus large intégrant les différentes composantes de la société de l'information

VVG7EU23 Systèmes d'info. appliqués à la gestion, planification terr.

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de prendre du recul afin d'évaluer les initiatives dans le domaine de l'information par rapport à leur rôle de média permettant d'améliorer les connaissances et donc les choix et décision. Il s'agit de se poser la question des données et informations à mobiliser au regard d'une bonne gestion de projet. Il s'agit par ailleurs de réfléchir sur le potentiel des nouveaux outils d'aide planification et leur potentiel pour la planification territoriale dans les pays des suds. Le cours est complété par un exercice.

OBJECTIFS

- Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement
- Savoir développer des méthodes de mise en œuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement
- Connaître la notion de gouvernance urbaine
- Etre capable d'effectuer une analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en œuvre sur la gouvernance urbaine

VVG7EU24 Présentation de projets concrets

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Il s'agit sur la base d'exemples, de présenter des expériences en pays des Suds.

VVG7U3 Aménagement et gestion des territoires

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG7EU31 Comprendre l'aménagement du territoire, du Nord au Sud

VVG7EU32 Globalisation, environnement et économie

VVG7EU33 Analyse comparée politiques d'aménag. dans les pays des suds

DESCRIPTION

L'objectif de cet enseignement est d'introduire les concepts et les méthodes de base de l'aménagement du territoire. Il présente les thématiques d'aménagement et les outils de planification associés aux diverses échelles territoriales (du quartier au pays), en insistant particulièrement sur leurs aspects géographiques, socio-économiques et écologiques.

OBJECTIFS

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire
- Se situer en tant que futur professionnel
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds

VVG7EU31 Comprendre l'aménagement du territoire, du Nord au Sud

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Seydou BA

DESCRIPTION

Le cours débute par une présentation d'exemples très concrets qui vise à positionner l'aménagement du territoire comme une action politique transversale, dont l'objectif consiste à façonner l'espace de vie des hommes et à améliorer son fonctionnement. Ensuite, il présente l'ensemble des instruments et des outils (plans et conceptions, règlements, programmes) utilisés dans le domaine de l'aménagement du territoire, en France et dans plusieurs pays étrangers. Enfin, le cours donne une définition plus académique de l'aménagement du territoire actuel, appuyée sur les idées qui l'ont fondé à travers l'histoire et ses théories essentielles.

OBJECTIFS

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire
- Se situer en tant que futur professionnel
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud

- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds

VVG7EU32 Globalisation, environnement et économie

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Christian GUINCHARD

DESCRIPTION

Ce module met l'accent sur les questions environnementales à l'intérieur des politiques d'aménagement et de dévoloppement des territoires dans les pays des Suds (et notamment sur le continent africain). A travers différentes études de cas et par une approche à la fois locale et globale, l'objectif est de comprendre comment la préservation de l'environnement peut être conciliée avec les préocupations de croissance économique et d'équité sociale.

OBJECTIFS

- Maitriser le concept d'environnement
- Connaitre les notions de protection de l'environnement
- Comprndre le lien entre mondialisation et dégradation de l'environnement
- Comprendre les politiques de protection mises en place

VVG7EU33 Analyse comparée politiques d'aménag. dans les pays des suds

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Seydou BA

DESCRIPTION

Ce module tente de faire la synthèse des pratiques et des tendances contemporaines en matière d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds. À travers différentes études de cas (Afrique du Sud, Bénin, Brésil, etc.), l'objectif est d'identifier non seulement les tendances lourdes qui modifient les dispositifs nationaux d'aménagement, mais aussi les principaux blocages, enjeux et innovations des différentes pratiques.

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux autour de la ville dans les pays des Suds depuis la fin de la colonisation
- Connaître des initiatives récentes sortant du carcan « post-colonial »

VVG7U4 Analyse socio

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG7EU41 Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

VVG7EU42 Diagnostic socio

VVG7EU43 Outils au service du diagnostic

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de définir la logique d'un diagnostic territorial. Le diagnostic est considéré comme un projet qui nécessite un portage spécifique et peut soutenir le développement d'un projet de coopération. Une application à un diagnostic socio-économique sans dimension de coopération, en France, est proposée puis une deuxième application est proposée dans le cadre de diagnostics en Afrique de l'ouest.

OBJECTIFS

- Connaître la notion de diagnostic
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'analyse territoriale
- Comprendre l'importance d'un diagnostic dans un projet de développement

VVG7EU41 Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

L'objectif de cet enseignement est de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, nous nous appuierons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le parcours du diagnostic, de la conception méthodologique à la promotion de son contenu en passant par la mise en concurrence de prestataires.

Ainsi, nous aborderons :

- Les définitions du diagnostic ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;
- Des méthodologies d'élaboration collective de diagnostic ;
- L'analyse des potentiels territoriaux;
- L'analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire.

Au terme de cet unité d'enseignement, il s'agit de :

- Bien comprendre la portée et l'étendue d'un diagnostic territorial ;
- Intégrer cet instrument en tant qu'outil d'aide à la décision ;
- Etre capable de faire des choix méthodologiques en fonction des contextes de réalisation ;
- Construire une vue synthétique des enjeux territoriaux prenant en compte les jeux d'acteurs.

OBJECTIFS

- Définir le diagnostic / Les diagnostics ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;
- Méthodologie d'élaboration collective de diagnostic ;
- Analyse des potentiels territoriaux ;
- Analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire ;

VVG7EU42 Diagnostic socio

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Damien MARAGE

DESCRIPTION

Le but de ce T.D est d'élaborer le diagnostic socio-économique d'un territoire en fonction d'une problématique précise indiquée par l'enseignant en début de semestre. L'étudiant doit concevoir un document de diagnostic d'une trentaine de pages présentant un état des lieux du territoire étudié et son évolution en exploitant des données à partir d'observatoires en ligne. L'analyse est ciblée sur des thématiques à mettre en lien avec les problématiques de diagnostic. L'étudiant se référera au cours qui explique la démarche.

OBJECTIFS

- Analyser une problématique et développer une réponse sous forme de plan détaillé
- Etre capable de lier des analyses à différentes échelles autour d'une même problématique
- Mobiliser des indicateurs autour d'une problématique donnée
- Réaliser des cartes en lien avec des indicateurs
- Réaliser des synthèses cartographiques
- Procéder à une analyse spatiale d'un phénomène
- Etre capable de rédiger un rapport avec insertion de tableaux, graphiques et cartes
- Etre capable de dresser une matrice d'analyse SWOT
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux

VVG7EU43 Outils au service du diagnostic

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Marie DOLS

DESCRIPTION

Ce cours explicitera les pré-requis nécessaires à la réalisation d'un diagnostic. La notion de diagnostic sera abordée en tant qu'outil de mobilisation des acteurs au service d'un projet. La bonne compréhension et le partage des objectifs poursuivis, est un préalable nécessaire à toute démarche de diagnostic. La 1ère partie du cours délivrera des éléments de méthode concernant cette dimension d'aide à la décision.
La question des sources (documentaires, statistiques et cartographiques) présente des difficultés particulières dans les pays du sud. L'identification des informations, leur vérification, leur valorisation et les possibilités actuelles ouvertes par les nouvelles technologies seront abordées en 2ème partie.
La 3ème partie proposera un cadre méthodologique simple structuré en 5 étapes (Etat des lieux / enjeux / objectifs / orientations stratégiques / plan d'action). Des dispositifs d'animation et de diagnostics partagés complèteront cette partie.
Le cours s'appuiera sur des exemples concrets de diagnostics réalisés en France et en Afrique de l'Ouest (Ouagadougou, Lomé, Bamako) en s'appuyant sur de nombreuses illustrations (cartes, schémas, observation in-situ, analyses statistiques et synthèse).

OBJECTIFS

- Etre en capacité de produire un diagnostic « utile » en phase avec la réalité et les jeux d'acteurs d'un territoire.
- Disposer d'éléments de méthode nécessaire à une démarche « efficace » pour l'action.
- Etre en mesure de produire et de partager des supports « mobilisables » dans la durée par les décideurs et acteurs locaux.

VVG7E5 Anglais

Crédits: 6.0

Responsable : Claire MALLET, Dana LEON-HENRI
Intervenant : Claire MALLET, Dana LEON-HENRI

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.
Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

VVG8U1 Intelligence et gouvernance territoriales

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG8EU11 Intelligence territoriale

VVG8EU12 Gouvernance territoriale

VVG8EU13 Méthodes et outils de l'intelligence territoriale

DESCRIPTION

Ce module vise à présenter le concept émergent d'intelligence territoriale, qui « est la science dont l'objet est le développement durable des territoires et dont le sujet est la communauté territoriale » et de ses divers domaines :
– Au plan scientifique, l'intelligence territoriale intègre et développe les connaissances multidisciplinaires et les protocoles scientifiques indispensables à la compréhension des dynamiques des territoires. Elle compare également à l'échelle mondiale les approches interculturelles et les représentations du territoire.
– Elle recourt aux méthodes fondamentales et aux outils génériques de large applicabilité pour élaborer et pour analyser l'information territoriale. Elle utilise les technologies de l'information pour partager les compétences et l'information territoriale, pour travailler de façon coopérative et pour la diffuser massivement.
– Elle évalue les principes de gouvernance qui garantissent une prise en compte équilibrée des besoins, une distribution équitable des ressources et la pérennité des capacités, grâce à la coopération et à la participation.
– Elle conçoit et réalise avec les acteurs territoriaux des outils pour élaborer, gérer et évaluer des projets de développement durable respectueux des personnes à l'échelle d'un territoire. Ce module présente en particulier les résultats de l'action de coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale.

OBJECTIFS

Maîtriser les principaux concept de l'intelligence territoriale et être capable de les articuler et de les mobiliser dans le cadre de portages de projets de coopération et/ou de développement local.

VVG8EU11 Intelligence territoriale

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Dans ce premier module vous abordez le socle de l'intelligence territoriale, c'est à dire le territoire considéré comme un système complexe. Ce module va permettre d'articuler les principaux concepts liés à l'intelligence territoriale : territoire, gouvernance et outils associés.

OBJECTIFS

- Connaître les cinq dimensions du système territoire
- Etre capable d'articuler la dimension jeux d'acteurs avec les quatre autres dimensions du système territoire
- Maitriser les principes sur lesquels se fondent les méthodes d'intelligence territoriale

VVG8EU12 Gouvernance territoriale

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce deuxième module est destiné, après avoir saisi la complexité du territoire considéré comme un système, à mettre en évidence l'importance des instruments d'observation pour soutenir la mise en place d'une gouvernance opérationnelle.Il présente trois composantes basiques de la gouvernance territoriale : La composante cognitive, c'est-à-dire la façon de penser et de comprendre le territoire donc le développement territorial ; la composante sociopolitique, c'est-à-dire la façon dont les capacités, les responsabilités et les ressources sont négociées entre les acteurs ; la composante technologique et organisationnelle, c'est-à-dire les réseaux d'acteurs et les outils pour agir sur le territoire.

OBJECTIFS

- Connaître les besoins des acteurs
- Savoir mobiliser les acteurs
- Etre capable d'identifier des acteurs en réseau
- Etre capable de répertorier les indicateurs territoriaux essentiels
- Etre capable d'inscrire la coopération, la participation dans la conduite de projets territoriaux

VVG8EU13 Méthodes et outils de l'intelligence territoriale

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif, à partir d'un certain nombre d'exemples de projets de développement s'appuyant sur des dispositifs d'intelligence territoriale, de réfléchir et de faire le point sur l'articulation des concepts acquis, des outils et méthodes et des résultats obtenus en matière d'intelligence territoriale.

OBJECTIFS

- Articuler les concepts de territoire, d'observation et de gouvernance
- Analyser des expériences sur la base des concepts de l'intelligence territoriale
- Mobiliser des expériences de développement et analyser leurs dimension en matière

d'intelligence territoriale

VVG8U2 De la donnée à la connaissance : analyse, transmission

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG8EU21 Application des méthodes statistiques d'analyse

VVG8EU22 Spatialisation de l'information

VVG8EU23 Transmission formalisée de la connaissance

DESCRIPTION

Donner aux étudiants les fondements leur permettant de construire de véritables bases de données territoriales (problèmes rencontrés pour leur constitution, qualité des données imposant des restrictions d'usages, connaissance « basique » des SIG afin de pouvoir piloter des techniciens sur des projets, méthodes d'analyse statistique et spatiale. . .).

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)
- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG de type QGIS)
- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)
- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)

VVG8EU21 Application des méthodes statistiques d'analyse

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION

Ce module vise à acquérir les principales méthodes d'analyse statistique univariée et bi-variée.

Chapitre 1 : définitions, terminologie et notation. Qu'est-ce que la statistique ? Quelques définitions. Terminologie et notation standard. Exercices.

Chapitre 2 : données et organisation des données : types de données et tableaux statistiques. Données qualitatives et données quantitatives, notion de classes, tableaux unidimensionnel, tableaux croisés à 2 dimensions, tableaux à n dimensions. Exercices.
Chapitre 3 : Mode de représentation des données : diagrammes, graphiques et cartes. Types de données et de tableaux et modes de représentation possibles, échelles graphiques, diagrammes, graphiques, cartes. Exercices.
Chapitre 4 : Caractériser une distribution et résumer des tableaux statistiques à l'aide de paramètres appropriés : tendance centrale et dispersion. Paramètres de tendance centrale (mode, moyenne, médiane, quantiles, etc.), paramètres de dispersion
(variance, écart-type, coefficient de variation, standardisation, etc.). Exercices.
Chapitre 5 : Série Chronologique : progression et indices. Indices temporels et synthétiques, indice de Laspeyres, taux de croissance simple et successifs, etc. Exercices.
Chapitre 6 : Tendances et corrélations : relations entre deux variables, interpolation et extrapolation. Identifier et matérialiser une tendance par la méthode des moindres carrées, caractériser une relation entre deux variables (coefficient de corrélation), formuler une relation statistique entre deux variables (régression) en vue de l'interpolation ou de l'extrapolation. Exercices.

OBJECTIFS

- Maîtriser les terminologies en statistique
- Maîtriser les représentations graphiques
- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...)

VVG8EU22 Spatialisation de l'information

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module vise à fournir aux étudiants les notions de bases de la spatialisation de l'information replacées dans l'ensemble du cycle de vie de la donnée ainsi que quelques méthodes numériques de spatialisation. Il sera consacré à la présentation des notions fondamentales de cartographie et à leur utilisation au sein du système d'information géographique QGIS.
Ce cours sera divisé en 5 parties :

1. Rappel : lire une carte, approcher un SIG : Cette partie sera dédiée au rappel des règles de sémiologie graphique; à la notion de projection ; aux différents types de cartes ; et à une première approche des SIG.
2. Choisir une représentation : Dans cette partie, le lien sera fait avec les notions de statistique vues dans cette même UE. En fonction de la donnée et de sa distribution, les étudiants verront quelles sont les représentations les plus pertinentes et leur réalisation dans un SIG.
3. Aller chercher de la donnée et la représenter : Cette partie sera consacrée à la présentation de différents fournisseurs de données et à la méthodologie à suivre pour pouvoir utiliser leurs données dans une représentation cartographique réalisée avec un SIG.
4. Créer de la donnée : Cette partie sera dédiée à la création de données : comment calculer un nouvel attribut et vectoriser de l'information.
5. Comprendre les enjeux de la cartographie : Cette partie conclusive fera appel à l'esprit critique des étudiants. Un atlas sera à réaliser.

OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts, méthodes et outils de la statistique spatiale (concept de spatialisation, interpolation, surfaces de tendances)
- Maîtrise des outils SIG (de type QGIS)

VVG8EU23 Transmission formalisée de la connaissance

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Claire LAGESSE

DESCRIPTION

Ce module vise à comprendre les différentes étapes permettant de passer de la donnée brute à l'information (donnée traitée et représentée et enfin à la connaissance (données analysées).

OBJECTIFS

- Maîtrise des concepts, méthodes et outils liés à la formalisation des données spatiales (notion de cycle de vie de la donnée, données vectorielles, données raster,
- Maîtrise de la notion, des méthodes et outils de bases de données (modélisation des données, développement d'architectures de données, gestion, maintenance)
- Maîtrise des principes, méthodes et outils de la cartographie (sémiologie graphique, supports de transmission de l'information, choix de représentation/simplification, discrétisation ...)

VVG8U3 Diagnostic et portage de projet

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG8EU31 Retours d'expériences

VVG8EU32 Confrontation des expériences et des principes de l'IT

DESCRIPTION

Ce module a pour objectif de revenir sur des approches qui permettent de mettre en place de diagnostics ou d'évaluations, portant sur des projets naissants ou opérationnels. Il ne s'agit pas de décrire leur mise en place mais de fournir une démarche afin de réfléchir à cette mise en place et/ou afin d'évaluer la portée du projet.

OBJECTIFS

- Etre capable d'analyser et de présenter l'organisation et les dynamiques du territoire de projet
- Etre capable de saisir les temporalités du projet, ainsi que les temporalités plus larges qui l'influencent
- Etre capable de comprendre et de représenter les jeux d'acteurs en tension autour du projet

VVG8EU31 Retours d'expériences

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Cette première partie du module se présente comme un cours magistral afin de présenter une démarche opérationnelle afin de mettre en place des projets en connaissance de cause, ou plutôt en connaissance de territoire, ou d'en évaluer la portée. Il s'agit, en assimilant le territoire à un système complexe, de réarticuler un certain nombre d'étapes afin d'exploiter des données et des informationset de les réorganiser de manière graphique, tant d'un point de vue spatial (organisation spatiale en relation avec un projet donné) que temporel (dates clés permettant de suivre le déroulement d'un phénomène ou d'un projet à différentes échelles) ou organisationnel (interrelations entre les acteurs intervenants dans un projet). Il s'agit à terme de permettre la réalisation d'un diagnostic qui permettra la mise en place d'un projet, ou son évaluation afin d'en comprendre le déroulement et la portée. Nous nous fondons sur deux exemples :

- La mise en place d'un diagnostic et des enjeux autour de l'existence du parc naturel de Fazao (Togo) ;
- La mise en place d'un diagnostic autour des projets de coopération à Douroula (Burkina Faso).

OBJECTIFS

- Etre capable d'établir une désagrégation hiérarchique descendante en lien avec une problématique territoriale
- Formaliser un arbre hiérarchique à l'aide de logiciels ouverts

- Etre capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement
- Réaliser des frises temporelles
- Réaliser des synthèses graphiques de dynamiques territoriales à double entrée
- Etre capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une problématique de développement
- Réaliser des graphes causaux à l'aide de logiciels ouverts (Cmaptool)
- Etre capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement

VVG8EU32 Confrontation des expériences et des principes de l'IT

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Cette deuxième partie du module se présente sous forme de Travaux Dirigés. Il s'agit, sur la base d'un corpus d'informations variées, de dégager un diagnostics complet autour d'un projet de coopération Nord/Sud. Les démarches présentées lors de la première partie du cours seront ici mises en oeuvre dans le cadre de quatre rendus successifs.

PREREQUIS

- Connaître les outils de traitement statistique
- Maîtriser les outils de cartographie
- Savoir réaliser à l'aide d'outils de dessin, des synthèses graphiques
- Connaître les bases de la structuration d'un rapport écrit
- Etre capable de rédiger un rapport

OBJECTIFS

- Être capable d'établir une désagrégation hiérarchique descendante en lien avec une problématique territoriale ;
- Formaliser un arbre hiérarchique à l'aide de logiciels ouverts ;
- Être capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement ;
- Réaliser des frises temporelles ;
- Réaliser des synthèses graphiques de dynamiques territoriales à double entrée ;
- Être capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une problématique de développement ;
- Réaliser des graphes causaux à l'aide de logiciels ouverts (Cmaptool) ;
- Être capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement

VVG8U4 Unité et diversité des Suds

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG8EU41 Société civile et gouvernance publique

VVG8EU42 Les caractéristiques des pays des Suds

VVG8EU43 Gouvernance et changement social

DESCRIPTION

Il s'agit d'une part de de comprendre de quelle manière la géographie du développement est bouleversée par la mondialisation, en ensuite de traiter des caractéristiques propres des Pays des Suds. Ces informations sont complétées par une approche du rôle de la société civile dans les gouvernances locales et dans le changement social.

OBJECTIFS

- Comprendre les logiques de développement dans les Pays des Suds
- Comprendre le rôle de la société civile dans le développement

VVG8EU41 Société civile et gouvernance publique

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION

Ce cours va s'attacher à décrire la manière dont les sociétés civiles africaines contribuent à faire évoluer la gouvernance de leur pays, dans un contexte de transition démocratique et de compétition géopolitique exacerbée.
Après avoir apporté quelques éléments de mise en contexte historique, politique et géopolitique, il s'agira de montrer les différentes trajectoires (visions, positionnements, pratiques sociales, etc.) des acteurs de la société civile depuis l'ouverture démocratique en 1990, en termes de processus démocratique, de dialogue social, de politique et de gouvernance publiques. Plusieurs exemples au Togo au Cameroun et au Tchad, avec des témoignages de leaders sociaux de ces pays, feront l'objet d'études pratiques.
Ce cours permettra de mieux appréhender les contextes sociaux et politiques de pays africains et de percevoir comment la gouvernance est devenue un concept qui réunit aujourd'hui bailleurs de fonds, État et société civile autour d'un objectif partagé de développement, de justice et de progrès social.

OBJECTIFS

- Comprendre ce que signifie le changement social
- Etre capable d'analyser les déterminants du changement social en lien avec un projet
- Maîtriser le concept de participation
- Maîtriser le concept de gouvernance

VVG8EU42 Les caractéristiques des pays des Suds

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Fabrice BALANCHE

DESCRIPTION

Il est indispensable de connaître les caractéristiques des Pays des Suds sans tomber dans des lieux communs. Ces connaissances vont vous permettre de travailler en tenant compte de certaines spécificités qui vont forcément guider les portages de projets. Nous proposons trois étapes dans cette approche :

1. Le terme de Tiers Monde est dépassé;

2. Théories et pratiques;

3. L'aide au développement.

Étude de cas : le développement, communautarisme et construction nationale : Syrie — Liban.

OBJECTIFS

- Maîtriser la typologie des Pays des Suds en fonction d'indicateurs clés
- Maîtriser le concept de développement
- Maîtriser les théories explicatives du sous-développement
- Comprendre les principes de l'aide au développement

VVG8EU43 Gouvernance et changement social

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Bruno ANGSTHELM

DESCRIPTION

Ce cours va s'attacher à montrer comment on peut penser le changement social dans les territoires grâce à des approches nouvelles de gouvernance dans les projets de développement. À partir de quelques expériences très concrètes dans des pays africains, il s'agira de percevoir la manière dont les acteurs concernés (ONG, syndicat, mouvement sociaux, etc.) ont conçu de nouvelles pratiques de changement social et les ont mis en oeuvre dans leur territoire (territoire, État, sousrégion, international, etc.). Ces exemples essaieront de montrer comment la prise en compte de cette notion de gouvernance dans « des projets de développement » ont permis de faire évoluer profondément les sociétés. Les exemples concerneront des approches de gouvernance économique, politique et territoriale. Ce cours permettra de mieux appréhender pourquoi la gouvernance de territoire devient aujourd'hui un concept clé de changement social pour les sociétés africaines.

OBJECTIFS

- Comprendre la place et le rôle de la société civile dans le développement en Afrique
- Etre capable d'expliquer le lien entre société civile et instance publiques

VVG8M5 Théorie du développement

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG8EM51 Gouvernance et mondialisation

VVG8EM52 Économie du développement

VVG8EM53 Sociologie et anthropologie du développement

DESCRIPTION

Cette unité de valeur présente les diverses approches des théories du développement utile pour comprendre les enjeux actuels du développement durable à l'échelle mondiale. Une attention particulière sera portée aux politiques et programmes de développement des grands organismes supranationaux, ainsi que des actions de coopération décentralisée.

VVG8EM51 Gouvernance et mondialisation

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Yohan SAHRAOUI

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 2, de février à mai. yohan.sarahoui@univ-fcomte.fr

Ce cours propose une approche critique de la mondialisation au sens où il développe différentes pistes de réflexion et regards sur les dynamiques contemporaines dans les pays des Suds. Après avoir défini la mondialisation, ce cours est problématisé, dans un premier temps, autour des notions de territoires, de réseaux, de mobilité et d'urbanisation. A partir des dynamiques de hiérarchisation des espaces et de régionalisation, ce cours montre l'importance du territoire et du niveau local pour penser la mondialisation. Il met en lumière le rôle des acteurs à différents échelons, notamment la « mondialisation par le bas », les différents acteurs économiques, les Etats et les organisations internationales. Les notions d'Anthropocène et de transition offrent un cadre pour penser des logiques de la mondialisation, en questionnant les « limites planétaires », les « révolutions agricoles » et la transition énergétique. A partir de ces constats, la gestion communautaire des ressources peut apparaître comme une solution efficace pour une transition écologique. Ce cours insiste également sur des méthodologies et des difficultés pour évaluer la mondialisation, en mettant essentiellement l'accent sur la place de l'informel et sur les valeurs données à l'environnement. Les exemples s'appuient sur des études de cas en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

VVG8EM52 Économie du développement

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Fabien LABONDANCE

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 2, de février à mai. fabien.labondance@univ-fcomte.fr

L'objectif du cours économie du développement vise à donner aux étudiants les connaissances de base visant à comprendre les principales théories du développement. Après une introduction donnant quelques définitions de la notion de développement et des repères historiques, le premier chapitre aborde les définitions et les mesures du développement de la pauvreté : approches monétaires et économiques, indicateurs sociaux du développement, approches multidimensionnelles. Ensuite, les différents facteurs et stratégies de développement sont présentées : après un point sur les explications traditionnelles du sous-développement, les stratégies macroéconomiques et microéconomiques du développement sont détaillées. Finalement, le rôle des institutions internationales sont abordés : les politiques d'ajustement structurels du FMI, les politiques de lutte contre la pauvreté.

VVG8EM53 Sociologie et anthropologie du développement

Crédits: None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant : Sophie CHEVALIER-HART

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 2, de février à mai.

Ce cours a pour ambition d'introduire les étudiants à l'anthropologie et à la sociologie, deux disciplines des sciences sociales, dont la première, l'anthropologie a historiquement été tournée vers une réflexion sur l'altérité. A travers différentes thématiques comme la micro-finance, la santé, la sécurité sociale ou encore la religion, l'étudiant pourra appréhender les apports critiques des sciences sociales au développement. Une bibliographie fournie lui permettra le cas échéant d'acquérir des connaissances et compétences sur les thèmes qui l'intéresse particulièrement.

16 STRUCTURE DU MASTER 2

PERIODE	INTITULE	CREDITS
	Master géographie semestre 9	
▼	VVG9U1 - PROJET TUTEURÉ	6.0
1	VVG9EU11 - Organisation et suivi de projet	N/C
1	VVG9EU12 - Encadrement	N/C
A	VVG9E2 - ANGLAIS	6.0
▼	VVG9U3 - DÉVELOPPEMENT LOCAL	6.0
1	VVG9EU31 - Développement local, gouvernance et observation	N/C
1	VVG9EU32 - Méthodes et pratiques de l'observation territoriale	N/C
1	VVG9EU33 - Analyse de réalisation en matière de développement local	N/C
▼	VVG9M4 - VILLES ET CAMPAGNES DES PAYS DES SUDS	6.0
1	VVG9EM41 - Gestion et politiques urbaines dans les pays des suds	N/C
1	VVG9EM42 - Mutations et dynamiques dans les pays des suds	N/C
1	VVG9EM43 - Modifications urbaines et déplacements	N/C
▼	VVG9U5 - GESTION ET ÉVALUATION DE PROJETS DE CO	6.0
1	VVG9EU51 - Principes et outils de gestion de projets	N/C
1	VVG9EU52 - La gestion des projets de co	N/C
1	VVG9EU53 - Évaluation des projets de co	N/C

Master géographie semestre 10

2	VVGXESTA - STAGE DE FIN D'ÉTUDE	30.0

Les périodes :

Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
Enseigné en période 2 (février à mai)
Enseigné toute l'année (octobre à mai)

17 DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

VVG9U1 Projet tuteuré

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG9EU11 Organisation et suivi de projet

VVG9EU12 Encadrement

DESCRIPTION

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels, notamment :
– Bureau d'étude en aménagement/environnement à qui l'on confie le mandat de mener une étude mobilisant informations géographiques et outils spécialisés ;
– Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, de gestion et de protection de l'environnement … ;
– Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en oeuvre d'un SIT (pour la gestion des eaux, des déchets,…) quel que soit le contexte ;
– Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées … ;
– Organisation non gouvernementale, association.

Cette mise en situation devrait permettre de contrôler les acquis par rapport aux concepts, méthodes et outils, tant en terme de gestion de projet, de maîtrise de l'information, de conception d'outil de gestion et d'analyse de données, de bases de données territoriales, le tout dans un cadre d'application réel.
Dans ce contexte, le travail sera directement lié à un projet concret de type analyse, étude d'impact, diagnostic territorial, pris en charge par un groupe de deux ou trois étudiants. La composition des groupes et la répartition des sujets seront définies par l'équipe pédagogique.

OBJECTIFS

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

VVG9EU11 Organisation et suivi de projet

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE, Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION

Constitution de groupes de travail Nord/Sud.

OBJECTIFS

Répondre à une question complexe sous un format scientifique très réduit (15 pages), à distance en collaboration entre des étudiant.e.s Sud et Nord.

VVG9EU12 Encadrement

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE, Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels (Bureau d'étude en aménagement/environnement, Collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, Bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en œuvre d'un SIT, Chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées, Organisation non gouvernementale, association).

OBJECTIFS

- Etre capable de répondre à une commande problématisée.
- Etre capable de travailler en équipe dans un temps limité.
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe

VVG9E2 Anglais

Crédits: 6.0

Responsable : Dana LEON-HENRI, Claire MALLET
Intervenant : Dana LEON-HENRI, Claire MALLET

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Ce cours vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.
Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année. Une session 2 sera organisée en ligne fin juin pour cette UE.

OBJECTIFS

- Comprendre comment la communication intervient dans les rapports sociaux
- Savoir élaborer un cahier des charges communicationnel

VVG9U3 Développement local

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG9EU31 Développement local, gouvernance et observation

VVG9EU32 Méthodes et pratiques de l'observation territoriale

VVG9EU33 Analyse de réalisation en matière de développement local

DESCRIPTION

Ce module se situe dans la suite des enseignements reçus en Master I et vise notamment à lier le développement local, la mise en place de projets de développement et l'intelligence territoriale, autour de la notion d'observation que nous positionnons de manière centrale. Il renvoie également aux logiques de traitement de l'observation abordées en Master I et se fonde sur l'approche des territoires abordés comme des systèmes complexes. Il s'agit dans le cadre de ce module, et dans un premier temps, de revenir sur la question de l'observation des territoires, dans une perspective de soutien au développement local. Le recueil de données dans le cadre des diagnostics territoriaux, puis de l'évaluation territoriale de la mise en place de projets, est souvent lourde et mérite d'être pérennisée. Ceci ne peut se faire qu'au travers de l'identification des acteurs réunis autour d'une problématique donnée et de leur mobilisation dans la perspective de l'observation. Il s'agit alors de s'interroger sur la mutualisation des moyens, des données, des indicateurs, dans le cadre de démarches simples et opérationnelles. Il s'agit à l'issue de s'interroger sur la gouvernance créée autour de telles démarches. Comme nous l'avons évoqué, la donnée se situe au centre de cette démarche et nécessite de revenir sur les attentes méthodologiques de l'observation et plus précisément de la mise en place d'observatoires. Le lien est alors fait avec différentes formes d'informations qui peuvent soutenir l'aide à la décision et nécessitent d'être structurées, en tenant compte d'une compréhension raisonnée des enjeux. Enfin, nous nous référerons à des outils d'observation mis en place et appropriés par des acteurs locaux, au Nord, en réfléchissant à leur possible mise en place dans d'autres contextes.

OBJECTIFS

- Savoir aborder un territoire à observer, sous l'angle de la complexité
- Savoir mobiliser et articuler les données et informations requises
- Etre capable de mobiliser des acteurs à toutes les étapes de la réalisation des outils d'observation

VVG9EU31 Développement local, gouvernance et observation

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Serge PONS

DESCRIPTION

Ce cours présente des cas concrets de mise en place d'outils de structuration de bases de données et

d'observation en pays des Suds. L'exemple est pris de démarches de mutualisations de données et d'information au Mali dans le cadre de la décentralisation enclenchée, notamment d'un dispositif de veille économique régional.

OBJECTIFS

Les compétences d'aide à la décision

- Savoir étudier la faisabilité d'un projet, formuler des scénarii chiffrés pour permettre aux élus de décider et d'établir des priorités
- Savoir étudier les opportunités de partenariat et de financement

Les compétences d'animation et d'appui conseil

- Etre capable de faire émerger une dynamique de groupe à partir de l'expression des intérêts individuels pour susciter la coopération et la coproduction des acteurs impliqués
- Savoir prendre en compte les différents points de vue et d'intérêt des acteurs pour appuyer la négociation d'accords satisfaisant les parties
- Mobiliser et animer des instances de concertation dans le cadre d'une démarche de projet de territoire
- Analyser la demande du porteur de projet pour lui proposer une offre de service adaptée et réaliste
- Mettre en relation les experts avec les porteurs de projet pour apporter à ces derniers les aides techniques, financières et méthodologiques nécessaires à leurs projets

Les compétences de gestion de l'information

- Savoir observer, analyser ce qui se fait sur d'autres territoires
- Etre capable de repérer et mettre en relation les acteurs majeurs pour favoriser le partage d'informations et d'éléments communs dans une optique de gouvernance

VVG9EU32 Méthodes et pratiques de l'observation territoriale

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Marie-helene DE SEDE-MARCEAU

DESCRIPTION

Ce cours présente une approche de l'observation qui s'appuie sur le principe suivant : trouver les moyens conceptuels, méthodologiques et techniques de valoriser au mieux l'ensemble des données à disposition que ce soit les Bases de Données (BD) disponibles sur Internet ou via d'autres sources et/ou les données acquises dans le cadre de projets ou d'études particuliers, partant du principe que toute donnée peut être valorisable si tant est que l'on puisse correctement en identifier le potentiel. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de ce que nous appelons « Intelligence territoriale », articulée autour de trois axes :

- La maîtrise de l'ensemble des concepts, méthodes et outils de l'information et de la communication tournée vers un objectif : la connaissance et la compréhension de la nature et du fonctionnement des territoires par les acteurs de leur évolution y compris les chercheurs.

- L'intelligence territoriale constitue l'un des socles de la décision et s'inscrit donc dans une logique de l'aide à la décision. Elle prend appui sur des corpus méthodologiques et techniques lui permettant l'opérationnalité, en termes d'information, d'observation et d'instrumentation.

- Les pratiques territoriales, matérialisation du système territoire, objets d'études et levier d'action constituent le versant pratique de l'IT, lui conférant son caractère appliqué.

OBJECTIFS

- Maîtriser la notion d'observation territoriale
- Maîtriser les approches de mise en œuvre de dispositifs d'observation
- Maîtriser les dimensions informationnel-indicateur, organisationnelle, technologique
- Etre capable de mesurer les intérêts et les limites de ce type d'outils

VVG9EU33 Analyse de réalisation en matière de développement local

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Alexandre MOINE

DESCRIPTION

Ce cours permet de comprendre la logique de l'observation, comme un outil de l'intelligence territoriale pour améliorer la gouvernance d'un territoire et soutenir l'aide à la décision. En s'appuyant sur un exemple de mise en place d'observatoire, il permet d'approcher la démarche complète de portage de ce type de projet. Il s'agit notamment :

- D'assimiler le territoire à un système complexe pour le décrire en vue de l'observer ;

- De comprendre le rôle d'un observatoire pour asseoir une gouvernance locale ;

- De porter un projet de mise en place d'observatoire.

OBJECTIFS

- Etre capable de formuler les principes de l'observation
- Faire le lien entre données, informations et observation
- Etre capable de traduire la complexité d'un territoire au travers d'un outil d'observation
- Comprendre les compétences nécessaires au portage d'un observatoire
- Etre capable d'exposer les étapes de la construction d'un observatoire
- Etre capable de spécifier une commande générique (sans spécification informatique) vers un informaticien dans le cadre de la mise en place d'un observatoire

VVG9M4 Villes et campagnes des pays des Suds

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG9EM41 Gestion et politiques urbaines dans les pays des suds

VVG9EM42 Mutations et dynamiques dans les pays des suds

VVG9EM43 Modifications urbaines et déplacements

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier.

Villes et campagnes sont deux mondes qui furent longtemps opposés. A la faveur de l'exode rural et du développement mais également du renforcement des Etats nations les liens se sont renforcés et la différence s'est estompée. Aujourd'hui la mondialisation crée de nouvelle fractures entre des pôles et des périphéries qui traversent cette organisation traditionnelle. Les étudiants devront comprendre ce phénomène et être capable de placer les différents espaces dans les stades du processus.
L'évaluation portera également sur un dossier à constituer dans le cadre d'une demande d'expertise « imaginaire ». Il s'agit donc d'appliquer ces connaissances à un cas concret de développement.

OBJECTIFS

- Maîtriser les dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans les Pays des Suds
- Comprendre certaines logiques informelles
- Comprendre l'articulation entre ville et campagne en Pays des Suds

VVG9EM41 Gestion et politiques urbaines dans les pays des suds

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Thomas BUHLER

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. thomas.buhler@univ-fcomte.fr

Dans ce cours, nous nous intéresserons tout particulièrement à la question des services en réseaux dans les villes des Suds, avec une focale spécifique sur l'Afrique. Par « services en réseaux » il fautcomprendre l'ensemble des techniques urbaines « essentielles » (transports, assainissement, eau,électricité, déchets, énergie, télécommunications) qui prennent la forme du réseau. Si dans les villesdu Nord ces services ont longtemps transmis des valeurs d'universalité, d'égalité et de modernité (liées à un contexte social et politique spécifique), force est de constater que ces services en réseaux se développent de manière différentes aux Suds. Première différence de taille : on constate un accès aux réseaux officiels moins généralisé, voire parfois très minoritaire (comme pour l'électricité en Afrique Sub-Saharienne, voir ci-dessus). Il ne s'agit pas de la seule différence puisque les services en réseau font apparaître plus d'acteurs aux Suds et plus de dispositifs différenciés. Nous nous efforcerons de dépasser la vision

focalisée sur les questions d'équipement pour analyser les usages de ces services, sans les restreindre aux réseaux « officiels » (ou « conventionnels »).

Nous nous intéresserons par exemple aux pratiques de repiquage électrique, à l'usage de l'eau lorsque les populations ne sont pas directement desservies à leur domicile, aux réseaux informels d'élimination des déchets. Ces exemples traduisent toute une diversité de pratiques sociales qui échappent à l'observateur s'il reste focalisé sur une lecture « classique », « septentrionale » et « centrée sur le réseau conventionnel ».

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux autour des réseaux techniques urbains
- Connaître les modes d'exploitation des réseaux (concessions, régies, ...)
- Maîtriser une lecture sociotechnique de ces dispositifs
- Décrypter les enjeux sous-jacents - jeux d'acteurs-modification des réseaux urbains

VVG9EM42 Mutations et dynamiques dans les pays des suds

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Frederic GROSJEAN

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. frederic.grosjean@univ-fcomte.fr

Ce cours complète le cours relatif aux caractéristiques des Pays des Suds. Il vise à donner des clés de lectures sur les dynamiques socio-économiques à l'oeuvre. Dans les années 1950-60, les pays du sud présentaient de fortes similitudes, notamment sur les plans démographique et économique : forte croissance démographique, explosion urbaine, exportation de matières premières peu transformées, manque d'infrastructures, etc. Puis, vers le milieu des années 1970, un éclatement des pays du sud redistribue les cartes de cette unité ; les quatre Dragons d'Asie (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taïwan) décollent économiquement et peuvent être rattachés au pays du Nord. L'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est se sont quant à elles ouvertes aux échanges internationaux et aux capitaux étrangers ; l'Afrique subsaharienne additionne
les handicaps et les retards. Ainsi, le cours visera à à approfondir cette question centrale « Un Sud, des Suds? » ; si certains pays peinent à améliorer leurs situations économiques, d'autres affichent des taux de croissance élevés. Mais cette apparente intégration à la mondialisation s'accompagne d'une accentuation des inégalités sociales. Plusieurs ensembles régionaux des suds feront l'objet d'investigations plus approfondies et permettront ainsi de sensibiliser les étudiants aux stratégies de développement et aux enjeux pour ces pays.

OBJECTIFS

- Comprendre les grands traits des Suds : colonisation/décolonisation, modèles de développement économique, tendances démographiques, intégration dans la mondialisation, poids de l'agriculture, fractures socio-spatiales dans les sociétés de ces pays, etc.
- Comprendre la grande diversité des "blocs" des Suds, sur les plans économique, social et spatial ;
- Etre capable de présenter les grands traits historiques des deux grands espaces étudiés (Amérique Latine et Union Indienne)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Etre capable de comprendre les dynamiques actuelles dans les Pays des Suds
- Etre en mesure de faire évoluer la typologie relative aux caractéristiques des Pays des Suds.

VVG9EM43 Modifications urbaines et déplacements

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Marie DOLS

DESCRIPTION

Cours enseigné en période 1, d'octobre à janvier. marie.dols@univ-fcomte.fr

L'objectif est d'apporter un éclairage sur les évolutions des villes su sud et sur la nécessité d'encadrement de leur développement. Les propositions pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques de planification aborderont de manière concrète, pragmatique et objective les conditions de réussite et contraintes posées.
La 1ère partie du cours rappellera les grandes évolutions démographiques et urbaines en cours dans les pays du sud et en particulier en Afrique subsaharienne. Durabilité, expansion spatiale, accès aux services de base, économie et foncier informel, estimation des besoins d'investissement, gouvernance et émergence de nouveaux acteurs seront abordés.
La 2ème partie du cours proposera des méthodes de planification adaptées au contexte des villes du sud. 3 « écoles » seront présentées : 1- le renforcement de la structuration urbaine globale, 2- l'anticipation des besoins par une trame d'accueil et 3- la mise en place d'une armature urbaine spécifique pour l'informel.
La 3ème partie présentera des expériences illustrées par des exemples africains en matière de planification urbaines (Schéma de structure), de planification des transports (Plan de Déplacement Urbain, transport artisanal, hiérarchisation de la voirie) et de projets urbains (renforcement d'un centre secondaire, conception et insertion de projets de voirie).

OBJECTIFS

Ces notions d'urbanisme visent à apporter des compétences en matière de :

- Compréhension des réalités urbaines à l'échelle large des aires urbaines jusqu'aux échelles de la proximité et des quartiers.
- Des théories, méthodes et exemples de politiques locales en matière d'urbanisme et de transport.

VVG9U5 Gestion et évaluation de projets de co

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVG9EU51 Principes et outils de gestion de projets

VVG9EU52 La gestion des projets de co

VVG9EU53 Évaluation des projets de co

DESCRIPTION

Cette unité a pour objectif de maîtriser les méthodes d'élaboration de projet, d'argumentation, de conduite de projet et d'évaluation, dans le cadre spécifique du co-développement. Il s'agit donc de présenter les principes et les outils de gestion et d'évaluation de projets, notamment la gestion des projets de co-développement : phases-clés, étapes, milestones et cadre logique ; l'analyse et la planification des tâches et des ressources matérielles et humaines; la mise en place des outils de management financier et humain du projet, de la logistique, d'animation des équipes, de reporting ; la communication et la dissémination.

VVG9EU51 Principes et outils de gestion de projets

Crédits: None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

L'enseignement proposé dans le VVG9EU51 et le VVG9EU52 fusionnés, vise à vous orienter dans les méandres de l'ingénierie de projet pour vous éviter d'errer, de vous perdre ou tout simplement de passer à côté de phases clés du projet ou encore de méthodes qui vous permettraient de les appréhender. Cet enseignement n'a pas la prétention d'être universel et les outils proposés seront parfois confrontés à leurs limites en raison de la spécificité du domaine couvert par le projet ou par la nature des acteurs du projet.
Par une mise en situation d'emploi travail d'équipe type bureau d'étude - l'objectif de cet enseignement est de vous inviter vous interroger sur la manière de concevoir un projet, de le conduire et de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision.
Pour ce faire, nous nous appuyons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le cycle de projet, de la conception méthodologique à promotion de son contenu, en passant par la mise en concurrence de prestataires et à la réalisation des actions.

OBJECTIFS

- Gérer des projets de co-développement
- Rédiger une réponse à un appel à projet de développement ou co-développement
- Réaliser un cahier des charges
- Publier un marché public (en France)

VVG9EU52 La gestion des projets de co

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Philippe SIGNORET

DESCRIPTION

L'enseignement proposé dans le VVG9EU52 est fusionné avec le VVG9EU51.

OBJECTIFS

- Réaliser un planning
- Réaliser et suivre un diagramme de Gantt au moyen d'une application gratuite
- Connaissance de la méthode du cadre logique
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes
- Connaissance de la méthode SWOT
- Réaliser un cahier des charges

VVG9EU53 Évaluation des projets de co

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant : Yohan SARAHOUI

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de vous former à l'évaluation et au suivi de projets de (co-)développement à l'échelle de territoires. Il vous permettra d'acquérir une compréhension des logiques, finalités et fonctions du suivi et de l'évaluation des projets, des étapes de leur mise en œuvre et des acteurs qui les définissent et y participent.

OBJECTIFS

- Connaissance la méthode du cadre logique
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes
- Connaissance de la méthode SWOT
- Evaluer un projet

VVGXESTA Stage de fin d'étude

Crédits: 30.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Le stage se déroule sur une période de 4 mois (minimum) à 6 mois (maximum) en entreprise. Il doit impérativement ser terminer au 31 août de l'année universitaire.

Si l'étudiant.e est en emploi, il y a dispense de stage, et un engagement à réaliser un mémoire qui sera réalisé et soutenu dans les mêmes conditions que celui réalisé par un.e étudiant.e en stage.

D'une durée minimale de 16 semaines, le stage sera effectué soit en laboratoire ou centre de recherche (orientation recherche), soit en milieu professionnel (association, ONG, entreprise, collectivité). Il sera encadré dans le premier cas par un chercheur ou un enseignant-chercheur. Dans le second cas, un co-encadrement sera réalisé par un responsable professionnel et un chercheur ou enseignant-chercheur. Le travail de stage sera évalué, mémoire et soutenance, par un jury comportant au moins un membre permanent, et ouvert au professionnel le cas échéant. Le rôle du stage est de mettre l'étudiant dans sa situation d'avenir, de lui donner la possibilité de faire preuve ses compétences méthodologiques et techniques et de ses capacités d'adaptation, de compréhension et d'analyse d'un problème, d'innovation, de réalisation d'un travail réel, de gestion des relations professionnelles et de restitution d'expérience.

18 CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 Master GAED parcours Aména et gouver pays Sud 1re année CTU

Session 1

22-05-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
14:00 - 16:00	2	VVG7U4	Analyse socio-économique et diagnostic territorial
16:30 - 18:30	2	VVG8U4	Unité et diversité des Suds

23-05-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
14:00 - 16:00	2	VVG8M5	Théorie du développement
16:30 - 18:30	2	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires

Session 2

28-08-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
10:30 - 12:30	2	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires

29-08-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
08:00 - 10:00	2	VVG7U4	Analyse socio-économique et diagnostic territorial
10:30 - 12:30	2	VVG8U4	Unité et diversité des Suds
14:00 - 16:00	2	VVG8M5	Théorie du développement

18.2 Master GAED parcours AGPS 2e année SUP-FC

Session 1

23-01-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
08:00 - 10:00	2	VVG9U3	Développement local
10:30 - 12:30	2	VVG9M4	Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2	VVG9U5	Gestion et évaluation de projets de co-développement

Session 2

28-08-2023			
Horaires	**Durée**	**UE**	**Examens**
08:00 - 10:00	2	VVG9U3	Développement local
10:30 - 12:30	2	VVG9M4	Villes et campagnes des pays des Suds
14:00 - 16:00	2	VVG9U5	Gestion et évaluation de projets de co-développement

19 GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale
AGE : Administration et Gestion des Entreprises
ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen
ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique
CC : Contrôle Continu
CdeC : Centre de Certification
CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie
CLA : Centre de Linguistique Appliquée
CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CT : Contrôle Terminal
CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)
CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription
DM : Devoir à la Maison
DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique
DAP : Demande d'Admission Préalable: elle est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
Demi-vitesse : C'est un rythme adapté aux personnes ne pouvant suivre leurs études à plein temps. L'étudiant qui choisit la demi-vitesse va suivre un semestre de cours (au lieu de deux) sur une année universitaire d'octobre à mai. Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai.
DAP : La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.

E

EAD : Enseignement À Distance
ETP : Études Territoriales et Politiques
ENT : Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature
EPeda : Logiciel d'inscription
EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.
ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.
ECUE : Elément Constitutif des Unités d'Enseignement

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.
FLE : Français Langue Etrangère
FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroitre une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.
FAQ : Foire aux questions
FIT-EST : Fédération Interuniversitaire du Télé-Enseignement de l'Est

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.
ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique
I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise
Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance
M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences
MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

O

OPCO : OPérateur de COmpétences

P

PÉRIODE : L'année est décomposée en deux périodes : la période 1 d'octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire

S

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance
SPI : Sciences Pour l'Ingénieur
ST : Sciences et Techniques
SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification
SUMPPS : Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université

T

TOEIC : Test of English for International Communication
TP : Travaux pratiques
TD : Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.
UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.
UFC : Université de Franche-Comté (uFC)

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
VES : Validation des Etudes Supérieures
VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

SUP Formations Certification
Service Universitaire de Pédagogie

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU SUP-FC SUR

NOTRE SITE INTERNET :

https://sup-fc.univ-fcomte.fr

ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX FACEBOOK, LINKEDIN ET TWITTER